

Demande à adresser au

Service technique de l'Administration communale de Betzdorf

11, rue du Château L-6922 Berg

Ou par courriel à technique@betzdorf.lu

Demande d'occupation de la voie publique et règlement temporaire de circulation

(demande et déclaration de prise en charge)

Demandeur :

Maître d'ouvrage/ société / association : _____

Adresse : _____

Code postal et localité : _____

Tél./GSM : _____ E-mail : _____

Objet de la demande : _____

(p.ex. : interdiction de stationnement, route barrée, rétrécissement de la voie, etc.)

Lieu d'application et date pour laquelle la demande de règlement de circulation est effectuée :

Adresse : _____

Code postal et localité : _____

Longueur : _____

(p.ex. : sur deux emplacements, 20 mètres, etc.)

Date : Du _____ Au _____

Heure : De _____ heures À _____ heures

Motif : _____

(p.ex. : déménagement, livraison, mise en place d'une benne, etc.)

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Nacelle | <input type="checkbox"/> Monte-charge | <input type="checkbox"/> Échafaudage |
| <input type="checkbox"/> Benne Grue mobile / Camion grue | <input type="checkbox"/> Grue fixe | <input type="checkbox"/> Dépôt de matériel |
| <input type="checkbox"/> Clôture de chantier | <input type="checkbox"/> Tranchée (p.ex. gaz, eau etc.) | |
| <input type="checkbox"/> Autre (à préciser) _____ | | |

A ajouter en cas de chantier / route barrée : un plan de situation indiquant les limites du chantier avec les mesures et un passage à piétons sécurisé d'une largeur de 1,00 m.

Conditions générales et déclaration de prise en charge :

- 1) Le demandeur s'engage à remettre les lieux en leur **pristin état** dès achèvement des travaux à ses propres frais.
- 2) La présente demande **ne dispense pas** de l'obtention des autorisations éventuellement requises en vertu d'autres dispositions légales d'application (autorisation de construire, permission de voirie, autorisation relative aux établissements classés, etc.).
- 3) Les demandes pour les mesures réglementaires dont la **durée est ≤ 72 heures**, doivent être introduites au plus tard 15 jours ouvrables avant le début des travaux. Les demandes **dépassant** cette durée et qui ne tombent pas sous les critères d'urgence définis par la législation, nécessitent des délais d'autorisation plus longs. Nous vous prions de bien vouloir vous renseigner auprès du service technique. Les demandes incomplètes ne peuvent pas être traitées.
- 4) Le paiement de la **taxe applicable pour la réglementation temporaire de la circulation et la main d'œuvre**, s'effectue au moment de la délivrance de l'autorisation ; la preuve de paiement correspondante doit être transmise sans délai au service technique afin de permettre la mise en place des panneaux de signalisation requis.

Aperçu des taxes telles que fixées par le conseil communal dans le cadre d'une réglementation temporaire de la circulation

Type d'occupation / Tarif régie	Taxe applicable	Exonération (1 à 3 jours)	Remarques	Réservé au Service Technique
Art. 2 - Occupation du trottoir / voie publique par un échafaudage sans clôture (sans gêner les piétons ni la circulation)	25 €/semaine (ou fraction de semaine entamée)	Pas de taxe	Durée selon l'autorisation	
Art. 3 - Occupation du trottoir ou de la chaussée par: - Échafaudage - Dépôt de matériaux - Chantier clôturé - Engin de travail (qui gêne le passage des piétons ou de la circulation et le stationnement des véhicules)	1 €/jour/m² minimum 100 €	Pas de taxe	Surface et durée selon l'autorisation	
Art. 4 - Réservation temporaire d'emplacements de stationnement (liée aux travaux)	24 €/semaine/emplacement (ou fraction de semaine entamée)	Pas de taxe	Nombre d'emplacements et durée selon l'autorisation	
Art. 5 - Fermeture de rue ou déviation de la circulation	100 €/jour (ou fraction de jour entamé)	Non applicable	Applicable pour la durée d'occupation fixée dans l'autorisation	
Tarif unique de 55 € (pour la mise en place de la signalisation et location d'une camionnette communale)	- 35 € : tarif de la main d'œuvre pour un ouvrier communal pour une heure ; - 20 € : location d'une camionnette communale (sans main d'œuvre) pour une heure	Non applicable	À facturer pour chaque autorisation	

<p align="center">Accord et signature du demandeur:</p> <p>_____ , le _____</p> <p>_____</p>	<p>Total à facturer : _____ €</p> <p>Paiement de la taxe par le demandeur :</p> <p><input type="radio"/> Oui, le _____</p> <p><input type="radio"/> NON</p>
---	---

RÉSERVÉ À L'ÉQUIPE VOIRIE

Pose des panneaux le : _____

Enlèvement des panneaux le : _____

Panneaux utilisés : _____

Nom et signature : _____